

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 17 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 octobre 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Alain Halley, directeur général et greffier adjoint

---

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 octobre 2016, vers 14 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de réflexion

### Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-430)
- 2° Projet de prolongement de réseau d'égout – boulevard Saint-Laurent Est (dossier 2 016 080)
- 3° Demande modifiée de subvention FEPTU – boul. Saint-Laurent Est
- 4° Mandat de services professionnels - esquisses et estimation avant-projet construction 161, rue Baril – 15 200 \$ plus taxes

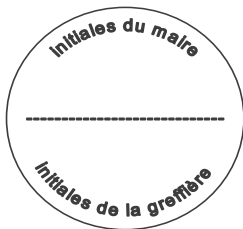
Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière



## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 14 octobre 2016
André Lamy	par courriel le 14 octobre 2016
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 14 octobre 2016
Charles Fréchette	par courriel le 14 octobre 2016
Françoise Hogue Plante	par courriel le 14 octobre 2016
Gilles A. Lessard	par courriel le 14 octobre 2016
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 14 octobre 2016

---

**2016-430**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 17 octobre 2016 tel que présenté.

---

**2016-431**

### **PROJET DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU D'ÉGOUT – BOULEVARD SAINT-LAURENT EST (DOSSIER 2 016 080)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en place d'un réseau d'égout gravitaire sur le boulevard Saint-Laurent Est et déposée dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), le 19 septembre 2016 et portant le numéro 2 016 080;

CONSIDÉRANT que le ministère a évalué la demande sur la base d'un coût maximal admissible (CMA) de 714 000 \$ avec une aide financière maximale de 592 620 \$;

CONSIDÉRANT qu'en raison des sommes consenties, il est opportun que la Ville se prononce sur sa volonté d'aller de l'avant avec un projet modifié;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville accepte de réaliser le projet de prolongement de réseau d'égout sur le boulevard Saint-Laurent Est dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) sur la base d'un coût admissible CMA de 714 000 \$ et une aide financière de 592 620 \$;

QUE la Ville de Louiseville accepte que le projet de prolongement de réseau d'égout gravitaire soit remplacé par un projet visant la mise en place d'un réseau basse pression (Prostep);

QUE René Boilard, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

---



**2016-432**

**DEMANDE MODIFIÉE DE SUBVENTION FEPTEU –  
BOUL. SAINT-LAURENT EST**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande modifiée d'aide financière au programme FEPTEU.

---

**2016-433**

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ESQUISSES ET ESTIMATION  
AVANT-PROJET CONSTRUCTION 161, RUE BARIL – 15 200 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Héroux architectes pour la réalisation des esquisses et estimations d'avant-projet pour la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'UN mandat de services professionnels pour la réalisation des esquisses et estimations d'avant-projet pour la construction d'un nouveau bâtiment au 161, rue Baril, soit donné à



Héroux architectes, le tout, selon le détail de l'offre de service datée du 13 octobre 2016 et pour un montant forfaitaire de 15 200 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2016 et plus précisément au poste budgétaire 02-753-11-523;

QUE le directeur des services techniques soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 14 h 32.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE